



RésoSanté
Colombie-Britannique

Votre santé en français

SAGE-FEMME



SAGE-FEMME

Vous êtes un-e sage-femme diplômé-e à l'étranger et souhaitez exercer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



Les prérequis:

La profession de sage-femme est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le British Columbia College of Nurses and Midwives (BCCNM). Pour pouvoir exercer le métier de sage-femme, il faudra impérativement vous enregistrer auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- avoir un diplôme de sage-femme reconnu dans le pays où vous exercez;
- avoir pratiqué en tant que sage-femme au moins 5 ans durant les 10 dernières années OU avoir complété votre formation de sage-femme dans les 5 dernières années;
- avoir accompagné au-moins 100 naissances durant les 10 dernières années.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Anglais	Français
Registered Midwife	Sage-femme
British Columbia College of Nurses and Midwives (BCCNM)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des infirmier·ères et sages-femmes de Colombie-Britannique
Internationally Educated Midwives Bridging Program	<i>Pas de traduction officielle</i> Formation "passerelle" pour les sages-femmes formé·e·s à l'étranger
Canadian Midwifery Registration Examination (CMRE)	Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes (ECSF)
University of British Columbia (UBC)	Université de la Colombie-Britannique

La procédure en bref:

Le processus pour faire reconnaître votre expérience en tant que sage-femme et pratiquer en Colombie-Britannique est long et coûteux, mais il n'a rien d'impossible! Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger;
- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer;
- Faites certifier vos pièces d'identité;
- Suivez la formation "passerelle" de l'Université de Colombie-Britannique (UBC) pour les sages-femmes formé-e-s à l'étranger (en anglais Internationally Educated Midwives Bridging Program - IEMBP);
- Réussissez l'Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes (ECRSF ou, en anglais, le Canadian Midwifery Registration Examination - CMRE);
- Enregistrez-vous auprès de l'ordre des infirmier-ères et sage-femmes de Colombie-Britannique.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Nous détaillerons ici la procédure en passant par le *World Education Services* (WES), l'une des plateformes les plus utilisées, à titre d'exemple.

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.



Dans l'onglet "Destinataire du rapport"/"Report recipient", ajoutez votre adresse en premier destinataire et, pour le second destinataire, ajoutez "University of British Columbia", puis précisez dans la nouvelle fenêtre affichée "Division: Faculty of Medicine" et "Département: Internationally Educated Midwives Bridging Program".

Choisissez ensuite la "Course-by-Course Evaluation", obligatoire pour la suite de la procédure, et l'option "WES ICAP"

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre diplôme de sage-femme et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, n'envoyez pas les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il vous sera demandé de prouver votre niveau d'anglais, possiblement au besoin d'un examen. Vous en êtes dispensé-e si l'anglais est

votre langue maternelle ou si vous avez complété votre formation de sage-femme en anglais dans certains pays (la liste des pays est disponible sur [ce site](#), sous la section “How do I know if I have to take an English test?”).

Si vous n’êtes pas dans l’une de ces situations, vous allez devoir prouver votre niveau d’anglais en passant le [IELTS Academic Test](#), un examen de langue en quatre parties, et obtenir une note d’au-moins 7/9 à chaque épreuve. Les frais d’examen sont d’environ 300\$CA.

3. Faites certifier vos pièces d’identité

Plus tard dans la procédure, on vous demandera de fournir deux pièces d’identité différentes et certifiées/authentifiées. Mieux vaut donc vous préoccuper dès maintenant de cette certification (notarization en anglais), une procédure payante mais très simple: il suffit d’amener vos papiers d’identité ainsi que des photocopies chez un notaire ou un avocat, qui les comparera puis apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu’ils sont identiques.

Avant de faire cette authentification, consultez bien la [liste des papiers d’identité](#) acceptés dans la procédure qui suit.

4. Suivez la formation “passerelle”

Vous pouvez désormais faire votre demande d’inscription au *Internationally Educated Midwives Bridging Program (IEMBP)*. Ce programme d’orientation de 8 à 10 mois, proposé par la faculté de Médecine de l’Université de Colombie-Britannique (UBC), est ouvert à celles et ceux ayant déjà complété une formation de sage-femme dans un autre pays. Suivre cette formation est une étape obligatoire avant de pouvoir vous enregistrer en tant que sage-femme en Colombie-Britannique.

Remplissez la procédure en ligne sur le [site de l’IEMBP](#). En plus de nos explications, vous pouvez vous aider de [ce guide](#) (en anglais).

En complément de votre candidature en ligne, il vous faudra fournir plusieurs formulaires, désignés par des lettres. Nous allons les décrire brièvement:

- **A Form:** un formulaire décrivant votre formation, à remplir par vous et par l’établissement qui vous a délivré votre diplôme de sage-femme. Pour être accepté, il doit prouver que vous avez suivi un cursus d’au-moins 24 mois

à temps plein OU de 2400 heures cliniques et de 850 heures académiques sur une période d'au-moins 18 mois OU d'un an académique à temps plein, après avoir complété une formation d'infirmière ou de naturopathe.

- **B Form:** un formulaire prouvant que vous avez déjà été enregistré-e auprès d'un organisme réglementant la profession de sage-femme, dans le ou les pays où vous avez pratiqué ce métier. Il est à remplir par vous et par le ou les organismes auprès desquels vous avez été enregistré-e. Ce formulaire doit prouver que vous avez été enregistré-e en tant que sage-femme au moins 5 ans durant les 10 dernières années OU que vous avez complété une formation de sage-femme dans les 5 dernières années.
- **D Form:** un formulaire confirmant votre expérience clinique récente via des personnes vous recommandant. Vous devez soumettre deux formulaires D, remplis par deux références professionnelles différentes, ayant travaillé avec vous ou supervisé votre travail, de préférence directement lors d'un accouchement: collègue senior, responsable d'équipe, professionnel-le ayant des sages-femmes sous sa direction, etc. Ce formulaire – ainsi que le formulaire A – doivent prouver que vous avez accompagné au-moins 100 naissances en tant que sage-femme.

Deux autres formulaires optionnels peuvent être ajoutés, le cas échéant:

- **C Form:** si les formulaires A et D ne suffisent pas à prouver que vous avez accompagné 100 naissances, vous pouvez faire remplir ce formulaire C par une personne ayant accès à des registres officiels (hospitaliers par exemple) et pouvant vérifier le nombre de naissances que vous avez accompagnées.
- **E Form:** si certains de vos documents ne sont pas en anglais, vous devez contacter un-e traducteur·rice agréé-e en suivant les instructions sur ce formulaire. Vous pouvez demander une liste de traducteur·rice·s agréé·e·s en envoyant un courriel à iembp.info@ubc.ca

En plus de ces formulaires, l'IEMBP demande une preuve de votre niveau d'anglais: c'est le moment de montrer vos bons résultats au IELTS! (voir la partie "**2 – Prouver votre niveau d'anglais**")

Il vous sera également demandé une évaluation de vos diplômes étrangers – *educational credential assessment en anglais* – faite par WES. Une demande dont vous n'avez plus à vous soucier si vous avez suivi les conseils que nous vous



donnions dans la partie **“1 – Faire reconnaître vos diplômes”**: après avoir traité votre dossier, WES enverra automatiquement son évaluation à l’IEMBP.

Dernier document de cette longue liste: une certification faite par un notaire – *notarization* en anglais – qui est à compléter et signer en présence dudit notaire, puis à envoyer par courriel à iembp.admissions@ubc.ca et par la poste à l’adresse mentionnée sur le formulaire.

Complétez la procédure en payant les frais d’inscription de 500\$CA, puis attendez la réponse de l’université. Gardez à l’esprit que cette procédure ne garantit pas votre inscription dans la formation, les places étant très limitées.

Si vous êtes accepté-e dans le programme, vous pourrez suivre les trois parties de la formation: 12 semaines de tutoriels en ligne, 9 semaines de cours quotidiens en présentiel et 13 semaines de travail au sein d’une clinique, placé sous la direction d’un-e sage-femme autorisé-e à travailler. Chaque partie de [la formation est payante](#), la totalité des frais s’élevant à environ 9500\$CA.

Si vous avez d’autres questions sur l’IEMBP, vous pouvez consulter la [FAQ de leur site](#).

5. Réussissez l’examen de reconnaissance (ECRSF/CMRE)

Une fois votre formation en poche, vous pouvez présenter l’Examen canadien de reconnaissance visant l’inscription des sages-femmes (ECRSF ou, en anglais, *Canadian Midwifery Registration Examination* - CMRE). L’examen prend la forme d’un questionnaire à choix multiple, en ligne, pouvant être passé en anglais ou français. Il est organisé deux fois par an.

Vous trouverez la procédure d’inscription et le lien du formulaire en ligne sur le site du [Conseil canadien des ordres de sages-femmes](#) (en anglais et français). Les frais d’inscription à l’examen sont de 945\$CA. Si vous avez des questions sur votre inscription à l’examen, contactez par courriel admin.cmre@cmrc-ccosf.ca.

Vous recevrez vos résultats d’examen environ 6 semaines après avoir passé l’épreuve.

6. Enregistrez-vous auprès du BCCNM

Vous avez réussi l’examen? Bravo! Vous pouvez désormais candidater pour être



enregistré-e auprès de l'ordre réglementant la profession de sage-femme: le *British Columbia College of Nurses and Midwives* (BCCNM)!

Suivez les [10 étapes de la procédure d'inscription](#), listées sur le site du BCCNM. Vous allez notamment devoir fournir:

- La preuve que vous avez complété la formation passerelle;
- Les copies certifiées de deux pièces d'identité (voir la section **"3 – Faites certifier vos pièces d'identité"**):
- Des certificats prouvant que vous avez suivi des formations auprès de programmes canadiens reconnus: réanimation cardiorespiratoire (*Cardio-pulmonary resuscitation*), compétences en cas d'urgence (*Emergency skills*), surveillance de la santé du fœtus (*Fetal health surveillance*) et réanimation néonatale (*Neonatal resuscitation*). Si vous ne les avez pas complétés, vous pouvez consulter la liste des [programmes reconnus](#) par le BCCNM et vous inscrire à ceux nécessaires. Pas d'inquiétude, ces programmes ne durent qu'une à deux journées chacun.
- [Ce formulaire](#) rempli et signé par un-e ou plusieurs sage-femmes, acceptant d'assurer le rôle de mentor durant vos six premiers mois de pratique.
- Une lettre (*Letter of standing*) rédigée par le ou les ordres réglementant la profession de sage-femme auprès desquels vous avez été enregistré-e. Cette lettre doit mentionner les dates de votre enregistrement et certifier que vous n'êtes pas suspendu-e ou interdit-e d'exercer. Vous devrez contacter directement chaque organisme de réglementation et leur demander d'envoyer directement cette lettre au BCCNM aux coordonnées ci-dessous.

Tout votre dossier doit être envoyé par courriel à registtermidwives@bccnm.ca ou par la poste à l'adresse:

900-200 Granville Street
Vancouver, BC V6C 1S4
CANADA

Une fois votre candidature, le BCCNM vous enverra des instructions pour payer les frais de candidature (265\$CA plus taxes).



L'examen des candidatures prend généralement entre 4 et 6 semaines selon le site de BCCNM, plus pour des dossiers plus complexes.

Une fois votre candidature examinée, de nouvelles instructions vous seront envoyées et il vous sera notamment demandé de présenter vos résultats à l'ECRSF, d'accepter qu'un examen de votre casier judiciaire soit fait et de prendre une assurance de responsabilité professionnelle. Vous devrez également payer de nouveaux frais d'enregistrement (1065,80\$CA).

Vous devriez recevoir un courriel une fois votre enregistrement validé.

Félicitations, vous pouvez désormais pratiquer votre profession! N'oubliez pas de renouveler votre enregistrement [chaque année](#).

